



Liquidation de bien suite a un divorce

Par **nordine75**, le **26/01/2014** à **11:58**

bjr je suis divorcer depuis juin 2012 et l'ordonnance de jugement stipule la liquidation des biens communs, mon ex-femme fait tout pour profiter du bien gracieusement (rdv annuler avec les agences immobilières pas la au rdv fixé pour des visites et cela dure depuis mai 2010 car le juge lui avait attribué le logement à titre gracieux pour une durée de 6 mois à compter du 30 novembre 2009. Mes avocats n'ont pas fait ce que je leur demandais pour motif qu'il fallait d'abord régler le divorce. Je ne sais plus comment réagir en sachant que je ne sais pas si je peux accéder librement à mon appartement qui m'appartient à 50/50. merci de m'aider en m'orientant sur les procédures à suivre. merci d'avance